

Cap-Santé, le 20 septembre 2017

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 20 septembre 2017, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

19 H 08

#### **PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, madame et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent	René-Jean Pagé
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Jean Mainguy
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d' Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre Saint-Germain

**Sont également présents, mesdames et monsieur :**

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Lucie Godin	Directrice du Service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Était absent monsieur le représentant suivant :**

Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
--	----------------

#### **ORDRE DU JOUR**

*Adoption de l'ordre du jour*

*Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 19 juillet 2017*

*Première période de questions*

#### **1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

1.1 *Liste des débours du 11 juillet au 31 août 2017;*

1.2 *Politique de communication de la MRC de Portneuf – Adoption;*

1.3 *Motion de reconnaissance à M<sup>me</sup> Solange Alain.*

## **2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

## **3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

- 3.1 *Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :*
  - 3.1.1 *Règlement numéro 517-2017 modifiant le règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 65-98 de la Ville de Pont-Rouge;*
  - 3.1.2 *Règlement numéro 445-17 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;*
  - 3.1.3 *Règlement numéro 618-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 584-15 de la Ville de Saint-Raymond;*
  - 3.1.4 *Règlement numéro 218-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 218 de la Municipalité de Saint-Ubalde;*
- 3.2 *Adoption du document accompagnant le règlement numéro 377 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé;*
- 3.3 *Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et à en promouvoir la consolidation à des fins récréotouristiques :*
  - 3.3.1 *Avis de motion;*
  - 3.3.2 *Adoption du projet de règlement et du document d'accompagnement;*
  - 3.3.3 *Mandat à la commission de l'aménagement et du développement du territoire;*
  - 3.3.4 *Demande d'avis au ministre sur la conformité du projet de règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement aux orientations gouvernementales.*

## **4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

## **5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 5.1 *Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés (document remis séance tenante);*
- 5.2 *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Projets recommandés;*
- 5.3 *Nouvelle lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement (FTQ-FLS) – Autorisation au préfet et à la directrice générale de signer;*
- 5.4 *Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption des actions prioritaires 2017-2018;*
- 5.5 *Rapport d'activité de la MRC de Portneuf dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption;*
- 5.6 *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Financement d'un nouveau projet via l'enveloppe locale.*

## **6. DOSSIERS RÉGIONAUX**

- 6.1 *Programme « Québec ami des aînés » – Appui au projet de la Table de concertation des aînés de Portneuf;*
- 6.2 *Appui à la Ville de La Tuque dans sa demande de compensation financière au gouvernement du Québec via des redevances sur les barrages hydroélectriques présents sur son territoire;*

- 6.3 Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier – Autorisation à la directrice générale de déposer une demande d'aide financière;
- 6.4 Plan d'investissement des surplus en transport collectif – Adoption (document remis séance tenante).

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

- 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire;
- 7.2 Commission du développement social et économique;
- 7.3 Commission de l'environnement;
- 7.4 Commission de l'administration;
- 7.5 Comité de sécurité publique;
- 7.6 Comité de sécurité incendie;
- 7.7 Transport régional;
- 7.8 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);
- 7.9 Forum des élus de la Capitale-Nationale.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **4 octobre 2017** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **18 octobre 2017** à 19 h.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CR 180-09-2017** Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :  
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2017**

**CR 181-09-2017** **CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 19 juillet 2017 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 19 juillet 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. **ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

1.1 **LISTE DES DÉBOURS DU 11 JUILLET AU 31 AOÛT 2017**

CR 182-09-2017

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	88 673,11 \$
Débours :	470 083,59 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	50 906,00 \$
Territoires non organisés :	218,92 \$
Programme d'aménagement durable des forêts :	223 021,53 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	137 333,00 \$
Pacte rural & Fonds soutien projets structurants :	112 287,18 \$
Culture :	17 503,64 \$
Fonds de croissance :	19 000,00 \$
Immobilisations :	9 968,34 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>1 128 995,31 \$</b>

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 11 juillet au 31 août 2017;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 11 juillet au 31 août 2017, et ce telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

1.2 **POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

CR 183-09-2017

**CONSIDÉRANT** qu'une refonte de la politique de communication datant de 1999 était nécessaire pour faire face aux nouvelles réalités;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle version a été élaborée et soumise pour examen au conseil de la MRC lors d'une séance de travail le 6 septembre 2017;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

**QUE** le conseil adopte la nouvelle politique de communication telle que présentée lors du comité de travail du 6 septembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 1.3 MOTION DE RECONNAISSANCE À M<sup>ME</sup> SOLANGE ALAIN

CR 184-09-2017

Suite à l'annonce du départ de M<sup>me</sup> Solange Alain, secrétaire-trésorière adjointe à la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** les membres du conseil de la MRC de Portneuf adressent leurs plus sincères remerciements à M<sup>me</sup> Solange Alain pour les cinq (5) années de service au sein de l'équipe de l'administration à la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

### 3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

#### 3.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT :

CR 185-09-2017

**CONSIDÉRANT** que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 517-2017 modifiant le règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 65-98 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 445-17 modifiant le règlement de zonage numéro 400-12 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;
- règlement numéro 618-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 584-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 218-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 218 de la Municipalité de Saint-Ubalde;

**CONSIDÉRANT** que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 445-17 de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf concerne la zone agricole et que ce dossier a été analysé par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.2 ADOPTION DU DOCUMENT ACCOMPAGNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 377 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF AUX FINS D'AGRANDIR LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DES VILLES DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES ET CAP-SANTÉ**

CR 186-09-2017

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf a modifié, par le biais du règlement numéro 377, son schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 377 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 15 août 2017, suite à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 53.11.4), un règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement doit être accompagné d'un document indiquant la nature des modifications que les municipalités concernées devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme pour assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié;

**CONSIDÉRANT** que, suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 377, le conseil de la MRC de Portneuf doit procéder à l'adoption d'un document d'accompagnement indiquant la nature des modifications que les villes concernées doivent apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte le document d'accompagnement relatif au règlement numéro 377.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT VISANT À REVOIR LA DÉLIMITATION DE L'AFFECTATION AGRICOLE À VOCATION PARTICULIÈRE ATTRIBUÉE AU GOLF LE GRAND PORTNEUF ET À EN PROMOUVOIR LA CONSOLIDATION À DES FINS RÉCRÉOTOURISTIQUES**

#### **3.3.1 AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est présenté par M. Guy Denis, représentant de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement visant à modifier le règlement numéro 311 relatif au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf sera présenté. Ce règlement portera, plus particulièrement, sur la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et sur l'établissement de mesures visant à assurer le maintien de sa vocation récréotouristique.

### 3.3.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

CR 187-09-2017

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, adopté en vertu du règlement numéro 311, est entré en vigueur conformément à la loi, le 9 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** que le Club de golf Le Grand Portneuf a demandé à la MRC de Portneuf de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin de permettre la réalisation d'un projet de développement de villégiature à proximité du parcours de golf, sur le territoire de la ville de Saint-Basile;

**CONSIDÉRANT** que le projet de développement vise à permettre l'implantation de résidences de villégiature et de résidences de tourisme dans un espace situé en partie dans une aire agricole à vocation particulière (récréative) et en partie dans une aire agricole dynamique;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Basile appuie le projet de développement de villégiature du Club de golf Le Grand Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise plus particulièrement à modifier la délimitation de l'aire agricole à vocation particulière reconnue à l'endroit du golf Le Grand Portneuf en compensant son agrandissement en direction ouest (sur le territoire de la ville de Saint-Basile) par une réduction de sa superficie à son extrémité sud (sur le territoire de la ville de Pont-Rouge);

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de développement visant l'implantation de résidences de tourisme est également en cours de réalisation sur les terrains du golf Le Grand Portneuf situés sur le territoire de la ville de Pont-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le secteur concerné par cette demande est situé à l'intérieur du territoire assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**CONSIDÉRANT** que la demande formulée par le Club de golf Le Grand Portneuf a été étudiée par le comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf et que ce dernier a recommandé d'entreprendre une procédure de modification du schéma d'aménagement et de développement en vue de modifier la délimitation de l'aire agricole à vocation particulière reconnue à l'endroit du golf Le Grand Portneuf et de déterminer les balises à intégrer au schéma d'aménagement et de développement afin d'assurer le maintien de sa vocation récréative;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC, par sa résolution CR 268-11-2016, a mandaté la commission de l'aménagement et du développement du territoire pour procéder à l'analyse du dossier et soumettre ses recommandations quant aux balises pouvant être intégrées au schéma d'aménagement et de développement pour assurer le maintien de la vocation récréative du secteur ainsi qu'une cohabitation harmonieuse des usages;

**CONSIDÉRANT** que la commission de l'aménagement et du développement du territoire s'est montrée favorable à une modification du schéma d'aménagement et de développement visant à revoir la délimitation de l'aire agricole à vocation particulière reconnue à l'endroit du golf Le Grand Portneuf située sur les territoires des villes de Saint-Basile et de Pont-Rouge et à y prescrire les modalités favorisant le maintien de sa vocation récréative;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion au présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC de Portneuf tenue le 20 septembre 2017;

Il est proposé par M. Pierre Saint-Germain et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf adopte le projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement aux fins de revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et d'établir des mesures visant à assurer le maintien de sa vocation récréotouristique;

**QUE** la MRC de Portneuf adopte le document accompagnant ce projet de règlement et indiquant la nature des modifications que les Villes de Saint-Basile et de Pont-Rouge devront apporter à leur plan et à leurs règlements d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.3.3 MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CR 188-09-2017**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement qui vise à revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et à établir des mesures visant à assurer le maintien de sa vocation récréotouristique;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle délimitation de cette affectation agricole à vocation particulière vise à permettre la réalisation d'un projet de développement de villégiature à proximité du parcours de golf, sur le territoire de la ville de Saint-Basile;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de développement visant l'implantation de résidences de tourisme est également en cours de réalisation sur les terrains du golf Le Grand Portneuf situés sur le territoire de la ville de Pont-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement vise également à établir des mesures permettant d'assurer le maintien de la vocation récréotouristique du golf Le Grand Portneuf;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Portneuf doit créer une commission chargée de tenir une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** que l'exercice de consultation publique associé aux modifications du schéma d'aménagement et de développement est ordinairement tenu par la commission de l'aménagement et du développement du territoire;

Il est proposé par M. Jean Poirier et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf demande à la commission de l'aménagement et du développement du territoire de tenir l'assemblée de consultation publique prescrite par la loi à l'égard du projet de modification du schéma d'aménagement et de développement aux fins de revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et d'établir des mesures visant à assurer le maintien de sa vocation récréotouristique;

**QUE** la MRC de Portneuf délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation au moment jugé opportun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3.3.4 DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LA CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES**

**CR 189-09-2017**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a procédé à l'adoption d'un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement et de développement qui vise à revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et à établir des mesures visant à assurer le maintien de sa vocation récréotouristique (résolution numéro CR 187-09-2017);

**CONSIDÉRANT** que l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil de la MRC de Portneuf de demander un avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur les modifications proposées;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf juge opportun d'obtenir l'avis du ministre en regard de ce projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de lui formuler un avis concernant le projet de règlement qui vise à revoir la délimitation de l'affectation agricole à vocation particulière attribuée au golf Le Grand Portneuf et à établir des mesures visant à assurer le maintien de sa vocation récréotouristique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 **COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS**

CR 190-09-2017

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

**CONSIDÉRANT** que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

**CONSIDÉRANT** que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 19 septembre 2017, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#09-17-3070 Danny Perron (Érablière des Basses-Laurentides)	10 000 \$	FDC volet 1	Dossier de relève acéricole
#09-17-3076	25 000 \$	FLI/FLS	Démarrage d'entreprise
#09-17-3078 Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale	2 000 \$	FDC volet 4	Élaboration d'un plan stratégique de consolidation et de développement de l'offre de vélo de montagne de calibre international

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec le financement octroyé par le CIC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.2 **FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS**

CR 191-09-2017

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse de projets reçus en date du 25 août 2017 lors de sa réunion tenue le 13 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant admissible	Montant recommandé
<b>Volet local</b>					
PSL 2017-11	Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	Embauche d'un agent de développement local	45 385 \$	10 000 \$	10 000 \$
PSL 2017-12	Ville de Cap-Santé	Réfection du terrain de balle	30 610 \$	13 944 \$	13 944 \$
<b>Volet territorial</b>					
PST 2017-02	Artspec Portneuf	Bonification des équipements de la Salle Luc-Plamondon	60 000 \$	36 000 \$	30 000 \$

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Michelle Pagé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandées par le Comité d'évaluation des projets;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3 NOUVELLE LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT (FTQ-FLS) – AUTORISATION AU PRÉFET ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER

CR 192-09-2017

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a pris connaissance de la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement des Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que les élus sont d'accord avec les conditions proposées;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

**QUE** le conseil accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;

**QUE** le conseil autorise le préfet et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement ainsi que les annexes qui y sont jointes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 5.4 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION DES ACTIONS PRIORITAIRES 2017-2018

CR 193-09-2017

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de gestion du FDT 2015-2016 est intervenue entre le ministre responsable de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, et la MRC de Portneuf, le 22 juillet 2015;

**CONSIDÉRANT** que cette entente a été reconduite pour les années 2016-2017 et 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** que l'entente précise que la MRC de Portneuf doit, chaque année, adopter des actions à prioriser en regard des objets poursuivis par l'entente;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet d'actions prioritaires a été soumis au conseil pour approbation lors de la séance de travail du 6 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf est d'accord et recommande l'adoption de ces actions prioritaires;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte les actions prioritaires telles que déposées lors du comité de travail du 6 septembre 2017;

**QU'**une copie de la présente résolution soit mise en ligne sur le site Internet de la MRC de Portneuf et également expédiée au Secrétariat à la Capitale-Nationale, ce dernier étant désigné par le ministre pour le représenter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 5.5 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MRC DE PORTNEUF DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION

CR 194-09-2017

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf est signataire d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT** que selon cette entente il est prévu que la MRC de Portneuf présente une reddition de comptes auprès du gouvernement afin de recevoir un dernier versement correspondant à 20 % de la subvention totale de 1 051 045 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 doit être produit, adopté et diffusé sur le site Web de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le rapport a été transmis aux élus et que ces derniers ont pu en prendre connaissance au préalable;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport d'activité préparé par son Service de développement économique et que ce dernier soit transmis au Secrétariat à la Capitale-Nationale;

**QUE** ce rapport soit diffusé sur son site Internet tel que requis à l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf autorise M<sup>me</sup> Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – FINANCEMENT D'UN NOUVEAU PROJET VIA L'ENVELOPPE LOCALE**

**CR 195-09-2017**

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2017-2018, l'enveloppe du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le volet interventions ciblées locales de la MRC de Portneuf est de 71 112,99 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme, non attribuée, de 36 237 \$ est actuellement disponible pour l'aide financière aux promoteurs;

**CONSIDÉRANT** que la sous-utilisation du potentiel d'exploitation de la forêt privée représente un enjeu important sur le territoire de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le projet « Mon boisé amélioré ! » soumis par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) permet d'agir directement sur cette problématique en sensibilisant les propriétaires de boisé privé à l'importance de mettre en valeur leur propriété;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une action prioritaire identifiée à l'intérieur du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Jean Mainguy et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC accepte de financer, à même l'enveloppe locale du PADF non attribuée, le projet « Mon boisé amélioré ! » pour un montant de 25 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. DOSSIERS RÉGIONAUX**

**6.1 PROGRAMME « QUÉBEC AMI DES AÎNÉS » – APPUI AU PROJET DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE PORTNEUF**

**CR 196-09-2017**

**CONSIDÉRANT** que la Table de concertation des aînés de Portneuf a déposé une demande de financement auprès du ministère de la Famille dans le cadre du programme « Québec ami des aînés » (QADA);

**CONSIDÉRANT** que ce projet a pour objectif de répondre, par différentes actions, à certaines problématiques que vivent les aînés, notamment en regard de l'alimentation, la maltraitance, la sécurité, l'isolement, l'information sur les services disponibles, etc.;

**CONSIDÉRANT** que la Table de concertation des aînés de Portneuf sollicite l'appui moral du conseil des maires pour le dépôt de cette demande d'aide financière;

**CONSIDÉRANT** qu'un soutien technique de la MRC est également sollicité, par le biais de différents intervenants, afin de supporter les responsables de la mise en œuvre du projet;

Il est proposé par M. René-Jean Pagé et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC appuie politiquement et encourage le projet de la Table de concertation des aînés de Portneuf;

**QUE** le conseil de la MRC manifeste son intention de faciliter, selon les disponibilités de son personnel, certaines démarches et étapes à franchir dans la réalisation du projet;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le préfet à signer une lettre d'appui adressée à M. Michel Fleury, président de la Table de concertation des aînés de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.2 APPUI À LA VILLE DE LA TUQUE DANS SA DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VIA DES REDEVANCES SUR LES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES PRÉSENTS SUR SON TERRITOIRE**

**CR 197-09-2017**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Ville de La Tuque a transmis une résolution de demande d'appui à la MRC de Portneuf le 20 juin 2017 concernant ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir des redevances sur les installations hydroélectriques d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du mémoire déposé par la Ville de La Tuque;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC désire appuyer cette démarche;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

**QUE** la MRC de Portneuf appuie la Ville de La Tuque dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin de bénéficier de redevances sur les installations hydroélectriques d'Hydro-Québec et rétablir une certaine équité;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de La Tuque ainsi qu'au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, et au député provincial, M. Michel Matte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CR 198-09-2017**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a lancé le 31 août dernier un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**CONSIDÉRANT** que ce programme permet de soutenir la réalisation d'un Plan local d'interventions d'urgence (PLIU) grâce à une enveloppe de 5 000 \$ par organisation régionale;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf souhaite se doter d'un tel plan;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC manifeste au ministère de la Sécurité publique son intention de mettre en place un Plan local d'interventions d'urgence;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à octroyer un mandat à la firme Sécurité civile Landry pour la réalisation du PLIU au montant forfaitaire de 6 300 \$ plus taxes ainsi qu'à mettre en place un comité consultatif transitoire pour la préparation d'une demande à présenter au MSP;

**QUE** le conseil de la MRC autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du volet 1 du programme ci-haut mentionné pour un montant de 5 000 \$;

**QUE** le conseil de la MRC demande au ministère de la Sécurité publique de prolonger de six (6) mois le programme d'aide financière afin de permettre aux MRC de disposer du temps nécessaire pour bien évaluer leurs besoins et mettre en place un déploiement optimal des ressources en cas d'interventions d'urgence hors du réseau routier;

**QUE** copie de cette résolution soit acheminée au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, et au député provincial, M. Michel Matte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.4 PLAN D'INVESTISSEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF 2017-2018-2019 DE LA CORPORATION DE TRANSPORT RÉGIONAL DE PORTNEUF – ACTE DE DÉPÔT**

**CR 199-09-2017**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du plan d'investissement 2017-2018-2019 élaboré par la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) et qu'il s'en dit satisfait;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

**QUE** le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt du plan d'investissement en transport collectif de la CTRP;

**QUE** copie de cette résolution soit expédiée au président de la CTRP de même qu'au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Une rencontre a eu lieu le 29 août dernier. Lors de celle-ci, deux (2) dossiers y ont été discutés :

- Le dossier Sable Marco, qui devrait se régler avec une solution de compensation de terrain. Pour l'instant, il y a un accueil favorable, mais informel du gouvernement. En attente d'une confirmation;
- Le projet de développement de villégiature du Club de golf Le Grand Portneuf.

### **7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### **7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Une rencontre a eu lieu le 30 août dernier. M. Dion relate les points saillants du rapport périodique de la SQ.

### **7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Poirier mentionne qu'une formation spéciale sur le schéma de couverture de risques de Portneuf a eu lieu ce lundi 18 septembre au Centre Ernest-J.-Papillon à Saint-Basile. Il mentionne que ce fut une journée fort efficace et appréciée de tous.

### **7.7 TRANSPORT RÉGIONAL**

M. Langlais indique que la Corporation a soumis au ministère des Transports son plan d'investissement des surplus. Elle est toujours en attente des commentaires de ce dernier à propos du document soumis.

Il mentionne également que la navette est gratuite tout le mois d'octobre pour les étudiants.

## **7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

M. Dominic Tessier-Perry informe le conseil à l'effet que :

- La Régie est à travailler au déploiement des trois (3) voies dans les industries, commerces et institutions (ICI);
- Un devis est en préparation pour la collecte des boues de fosses septiques;
- La construction du nouveau garage va bon train et celui-ci servira à l'entretien de 20 unités.

## **7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Une rencontre s'est tenue le 15 septembre dernier. Lors de cette rencontre, trois (3) sujets ont été abordés :

- Adoption de la stratégie agroalimentaire 2017-2025;
- Biomasse : Fédération québécoise des coopératives forestières, étude avec l'Université Laval;
- Fonds Capitale-Nationale : retardé pour des raisons d'applications légales. En cours de modification...

## **8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**

**8.1** M. Mainguy s'adresse à tous concernant la fin de son mandat.

**8.2** M. Arcand souligne le 25<sup>e</sup> anniversaire d'Alcoa.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **PROCHAINES RENCONTRES**

- Comité de travail – le mercredi **4 octobre 2017** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **18 octobre 2017** à 19 h.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CR 200-09-2017**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40 sur la proposition de M. Bernard Naud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Bernard Gaudreau

\_\_\_\_\_  
Josée Frenette